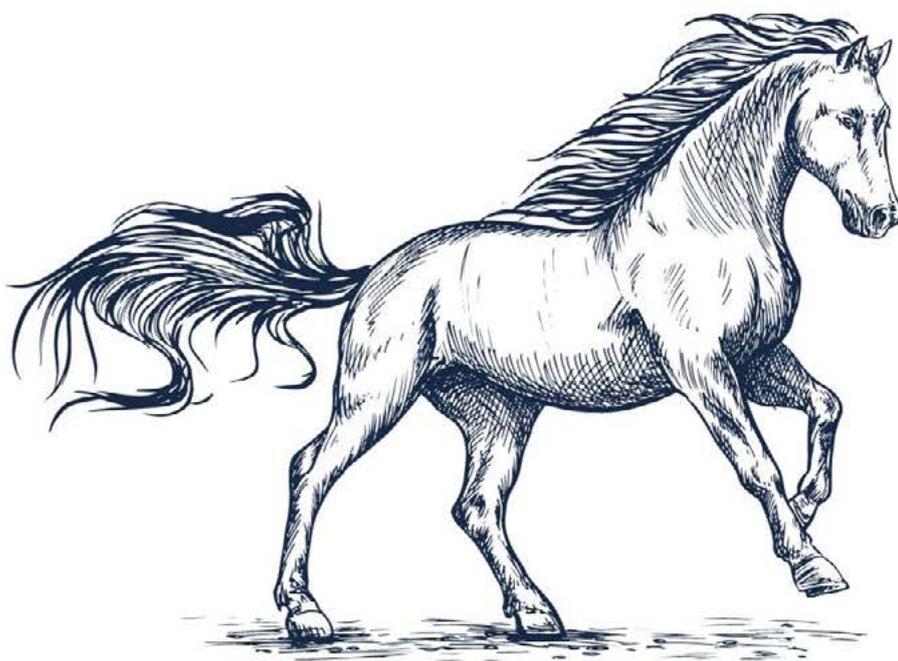




JOURNÉE DÉCOUVERTE ACTIVITÉS EQUESTRES ADAPTEES

Montagnieu (38)

Pansage
Hippologie
Parcours à cheval
Voltige
Travail à pied
Rênes longues
Démonstrations



SAM 5 NOVEMBRE 2022
ECURIES DU MANÈGE ENCHANTÉ

SUR INSCRIPTION
CONTACT 07 64 16 72 99





Journée découverte

ACTIVITES EQUESTRES ADAPTEES

5 novembre 2022 - Montagnieu

Les Ecuries du Manège Enchanté et les Comités Départementaux d'équitation et de Sport Adapté de l'Isère organisent, le samedi 5 novembre, une journée découverte des activités équestres adaptées à Montagnieu (Isère).

AU PROGRAMME

9h15 ACCUEIL

Vérifications des inscriptions et règlement.

10h DECOUVERTE

Seront mis en place les ateliers suivants de 10h à 12h15 puis de 13h30 à 15h45 :

- Pansage, hippologie, vie du centre équestre
- Travail à pied
- Parcours aux longues rênes
- Parcours à cheval
- Voltige

6 groupes seront constitués et tourneront sur les ateliers le matin et l'après-midi.

Merci d'avance de respecter les horaires pour le bon déroulement de la journée.

16h DEMONSTRATION

Une démonstration de tir à l'arc à cheval sera proposée

RESTAURATION

Le repas du midi est tiré du sac.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer, les **personnes en situation de handicap mental ou psychique**, détenteurs d'un pass sanitaire.

La possession d'un **certificat médical de non-contre-indication à l'équitation ou aux activités physiques adaptées est recommandée mais non obligatoire**. Voir modèle joint.

ATTENTION : Le nombre d'inscriptions est limité.

FRAIS D'INSCRIPTION

Journée de découverte : 15€ / personne

Le règlement total des frais d'inscription est à effectuer sur place à l'ordre des Ecuries du Manège Enchanté.

INSCRIPTION

Les cavaliers ne seront officiellement inscrits qu'à réception de la fiche d'inscription dûment complétée.

Merci de bien inscrire taille et poids pour que le centre équestre puisse prévoir la cavalerie en conséquence.

Cette fiche devra être envoyée, au plus tard, le 29 Octobre 2022 par mail à : moncarey.emilie@gmail.com

EQUIPEMENTS SPORTIFS

La journée se déroule à :

Ecole d'équitation de Montagnieu « Les Ecuries du Manège Enchanté »

127, route de la Tour - 38110 Montagnieu



CONTACT

Inscription
Emilie MONCAREY - pour le CDSA 38
07 64 16 72 99 / moncarey.emilie@gmail.com





CERTIFICAT MÉDICAL ANNUEL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATIONS À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES EN SPORT ADAPTÉ SAISON SPORTIVE 2022/2023

N° de licence FFSA :

Nom du club FFSA :

Je soussigné(e), Docteur

Certifie, après avoir examiné M^{me}, M.

Né(e) le

Qu'aucun signe d'affection cliniquement décelable ce jour, ne contre indique la pratique du sport en Sport Adapté « hors compétition » que le licencié aura choisie

(Participation possible à des manifestations d'activités motrices, de sport loisir et de sport pour tous, pratique en sport santé) **et note ci-dessous les restrictions éventuelles en termes de discipline.**

Qu'aucun signe d'affection cliniquement décelable ce jour, ne contre indique la pratique des activités physiques et sportives adaptées « en compétition », dans les disciplines suivantes (citer chacune des disciplines autorisées en compétition), que le licencié aura choisie :

-
-
-
-

Restrictions ou remarques éventuelles :

NB : pour les disciplines concernées par l'article A 231- du code du sport, modifiés par l'arrêté du 9 juillet 2018, se référer à ce texte (alpinisme, boxe anglaise, plongée subaquatique, rugby, spéléologie, etc.).

Protection des données : Informations préalables

Les informations recueillies dans le présent certificat ont pour finalité l'obtention d'une licence d'une fédération sportive (article L. 231-2 du Code du sport). Ces informations sont enregistrées par l'association à des fins de saisie de la licence.

Elles sont conservées pendant la durée contractuelle de la licence soit, à raison d'une saison sportive par l'association concernée et la date du certificat médical est mentionné dans le fichier informatisé tenu par la Fédération Française du Sport Adapté. Cette durée peut être prorogée dans le cas d'un renouvellement de licence (cf. page 2 du présent document). Le dossier du sportif comprenant ce certificat médical est également conservé à des fins d'archivage pendant une durée de 10 ans au maximum à compter du non-renouvellement de sa licence par l'association concernée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et d'un droit de rectification ou d'un droit de suppression des données vous concernant.

Afin d'exercer ces droits, vous pouvez contacter l'association qui a saisi votre licence.

Fait à

Le

Signature et cachet du médecin :